

**BILAN DU COMITE D'ETHIQUE DU GROUPE ALTICE MEDIA
POUR L'ANNEE 2022**

Conformément aux dispositions de l'article 30-8 de la loi du 30 septembre 1986, modifié par l'article 11 de la loi n°2016-1524 du 14 novembre 2016 visant à renforcer la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias, le groupe Altice Media a institué un Comité relatif à l'honnêteté, à l'indépendance et au pluralisme de l'information et des programmes.

Ce Comité d'éthique est composé des personnalités indépendantes suivantes : Alain Genestar, Denis Jeambar, Anne Levade, Anne Sinclair et Dominique Schnapper.

Le Comité établit chaque année un bilan des engagements des services audiovisuels du groupe Altice Media, qu'il transmet à l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM) comme le prévoit les conventions des chaînes du groupe.

Les conventions des chaînes précisent que le bilan annuel « *fait état notamment du nombre de saisines ou demandes de consultation reçues au cours de l'année, du nombre de dossiers transmis [à l'ARCOM] et aux organes dirigeants de la personne morale auprès de laquelle il est institué, et il rend compte des résultats des délibérations du comité. Il dresse un état des moyens mis à la disposition du comité et expose les difficultés de toute nature auxquelles ce dernier estime être confronté dans l'exercice de ses missions.* »

Pour sa quatrième année d'existence, le Comité a poursuivi son action auprès de la direction du groupe, en tenant compte des principales échéances qui ont marqué l'actualité de l'année 2022 (crise du Covid, guerre en Ukraine, élections présidentielle et législatives).

Le Comité peut être joint directement à l'adresse ethique@alticemedia.com, accessible et mise en avant sur le site internet de BFMTV.

I. Réunions

Le Comité s'est réuni avec la direction du groupe Altice Media à deux reprises, le 12 mai 2022 en visioconférence, et le 9 janvier 2023 au Campus Altice (rattaché à l'exercice 2022 à la suite du report d'une réunion initialement prévue en novembre).

Lors de la réunion du 12 mai, le Comité d'éthique a salué la mobilisation du groupe dans la séquence électorale et a reconnu la nécessité de renouveler le débat du second tour. Les membres ont aussi insisté sur l'importance d'une contextualisation renforcée de certains événements nationaux et internationaux. Le Comité d'éthique est aussi revenu sur la saisine concernant l'interview de Ziad Takieddine diffusée sur BFMTV en novembre 2020, qui avait donné lieu à un reportage de *Complément d'enquête*. Le groupe Altice Media a rappelé son engagement à communiquer l'ensemble des questions et retours dont les téléspectateurs font part à la chaîne.

Initialement organisée en novembre 2022, la réunion du 9 janvier 2023 a eu lieu au Campus Altice et a permis à Mme Anne Sinclair d'intégrer le Comité d'éthique. Les échanges ont notamment porté sur la stratégie éditoriale de BFMTV, le développement de contenus long format (angle, audience, programmation), la concurrence entre les chaînes d'information en continu, les performances des BFM Régions ou la mesure d'audience radio. Le groupe Altice Media a proposé pour les prochaines réunions

de convier les responsables des antennes RMC et BFM Business afin d'apporter tous les éclairages complémentaires au Comité.

Les membres du Comité ont alerté sur plusieurs points d'habillage : affichage des dates sur les images multi-diffusées, apparition plus rapide du nom des invités en plateau, possibilité de renouveler davantage les images d'illustration. Le Comité d'éthique a indiqué vouloir contribuer davantage en portant de nouveaux points à l'agenda. Le groupe Altice Media a pris bonne note de ces demandes et a rappelé l'organisation à venir d'états généraux du droit à l'information, auxquels pourraient participer les membres du Comité d'éthique.

II. Nombre de saisines ou de demandes de consultations reçues

Le Comité s'est auto-saisi au cours de l'année 2022 à la suite de la diffusion d'un numéro de *Complément d'enquête* (France 2, 13 janvier 2022) dans lequel était reprise l'interview de Ziad Takieddine diffusée sur BFMTV en novembre 2020.

Il s'agissait de clarifier les conditions d'obtention et de diffusion de cette interview, sur laquelle l'un des membres du comité avait été sollicité par l'équipe de *Complément d'enquête*. L'ensemble des éléments explicatifs a été transmis par écrit et précisé lors de la réunion du 12 mai 2022.

III. Nombre de dossiers transmis à l'ARCOM et au groupe Altice Media

Aucun dossier n'a été transmis à l'ARCOM ou au groupe Altice Media en 2022.

IV. Résultats des délibérations du comité d'éthique

Les discussions avec le Comité et la direction ont notamment permis au groupe Altice Media de poursuivre le travail sur les sujets suivants :

- Le respect du pluralisme et du temps de parole politique, conformément aux dispositions de l'ARCOM relatives à l'élection présidentielle et aux élections législatives, mais aussi sur la refonte du débat du second tour de l'élection présidentielle au profit de deux soirées associant BFMTV à leur organisation et à leur animation ;
- Le traitement journalistique, l'accompagnement et la contextualisation de certains événements complexes pouvant avoir des répercussions politiques, à l'instar des obsèques d'Yvan Colonna à Cargèse ou du défilé militaire en Russie le 9 mai 2022 ;
- Le respect des missions sociétales en matière de représentation de la diversité, en plateau et dans le choix de sujets, sur l'antenne nationale et les chaînes régionales ;
- Les engagements d'exemplarité du Groupe Altice Media au sein des rédactions, notamment face aux accusations qui ont visé le journaliste Jean-Jacques Bourdin durant la campagne présidentielle et que le Comité d'éthique a suivi avec la plus grande vigilance.

V. Moyens mis à la disposition du comité et difficultés rencontrées dans son activité

Le Comité bénéficie de l'assistance administrative d'Altice Media, dans le respect de son indépendance. Le Comité n'a pas relevé de difficultés concernant les conditions d'exercice de son activité.